

Rédaction et conception Centre Inffo

La formation professionnelle

BELGIQUE germanophone

La Belgique germanophone est la plus petite des trois communautés qui constituent la monarchie constitutionnelle de Belgique. Cette communauté a compétence sur l'éducation, la formation et les politiques liées à l'emploi. La langue officielle est l'Allemand et l'éducation obligatoire s'arrête à 18 ans.

En 2019, 56 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Belgique, étaient inscrits dans l'enseignement professionnel. Au sein de l'enseignement professionnel, la part d'apprentis était d'un peu plus de 6 %.

La filière professionnelle est accessible dès le premier cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroquidance.







UE D'ENSEMBLE



La formation professionnelle initiale en Belgique est destinée aux élèves à partir de 14 ans et est constituée de deux types de cursus : techniques et professionnels. Ces deux types de cursus débouchent sur la délivrance de qualifications reconnues.

Au premier cycle du secondaire en Belgique germanophone, l'offre se décline ainsi :

 des cursus pour les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation. Ils sont ouverts aux personnes entre 12 et 18 ans et débouchent sur des qualifications professionnelles de niveau ISCED 2-3.

L'offre du deuxième cycle du secondaire est la suivante :

- · des cursus techniques incluant une part d'enseignement général et débouchant en deux ans, sur des qualifications de niveau ISCED 2-3 ou de niveau ISCED 3.
- des cursus professionnels débouchant en 2 ans, sur des qualifications de niveau ISCED 2-3.
- des cursus professionnels débouchant en 2 ans, sur des qualifications de niveau ISCED 3 et donnant accès à l'enseignement supérieur via des parcours passerelles
- · des cursus d'apprentissage de niveau ISCED 3 et accessibles aux adultes.
- des cursus entrant dans le champ de l'éducation des adultes (personnes d'au moins 15 ans) débouchant sur des qualifications ISCED 2-5 et offrant par ailleurs, l'accès à l'enseignement supérieur.

Au niveau du post-secondaire, l'offre de la formation professionnelle initiale est constituée de cursus de maître artisan (ISCED 4-6) ou métiers liés à la santé (ISCED 4) d'une part, et de Licence professionnelles (ISCED 6) d'autre





L'apprentissage en Belgique germanophone est accessible aux jeunes âgés de 15 ans minimum.

L'apprenti signe un contrat qui lui confère le statut d'employé. A ce titre, il reçoit une gratification évolutive et fixée par le gouvernement. Le financement de cette rémunération est assuré à la fois par l'employeur et les fonds sectoriels. La quotité horaire minimum de présence en entreprise est de 24h par semaine. En fin de formation réussie, l'apprenti reçoit un certificat de niveau ISCED 4 au cadre national des certification Belge : Le « Gesellenzeugnis ».

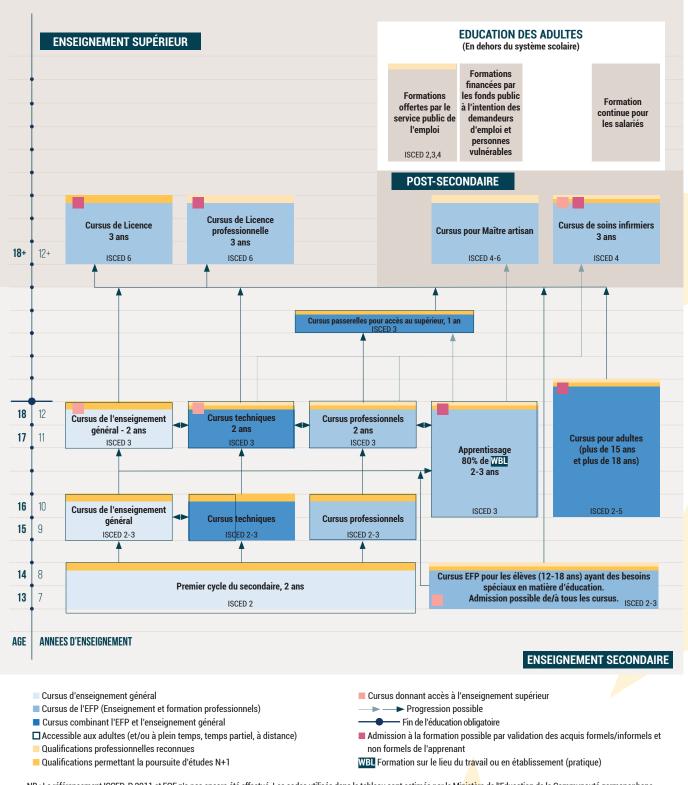


L'éducation des adultes permet d'obtenir des diplômes ou des certificats formels pour tous les niveaux du système de formation : notamment pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Les prestataires privés proposent également une offre en la matière. Par ailleurs, l'office de l'emploi (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft) propose pour les demandeurs d'emploi et les salariés, un ensemble de formations permettant aux stagiaires d'acquérir des qualifications ou de se former dans des domaines précis. Ces offres sont proposées dans le cadre d'un partenariat avec 13 centres de formation des adultes, réunis au sein d'un conseil et recevant des subventions publiques.

Enseignement et formation professionnels



en **BELGIQUE**germanophone



NB: Le référencement ISCED-P 2011 et EQF n'a pas encore été effectué. Les codes utilisés dans le tableau sont estimés par le Mi<mark>nistèr</mark>e de l'Education de la Communauté germanophone.

SOURCE: CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021





Les acteurs de la formation professionnelle en Belgique germanophone sont les ministères de l'éducation et de l'emploi qui ont compétence en matière d'éducation, de formation et d'emploi et qui en conçoivent les politiques. L'office de l'emploi (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft) est l'acteur opérationnel en charge de les implémenter.



Le financement de la formation professionnelle est assuré par le gouvernement de la communauté. Les subventions allouées aux prestataires de formation dépendent du nombre d'apprenants enrôlés et de la durée de leur formation. Par ailleurs, l'enseignement professionnel reçoit des financements du Luxembourg, notamment pour les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation.



Le marché de la formation professionnelle

est composé de prestataires publics et privés. Les prestataires privés peuvent bénéficier de subventions et proposer dans le cadre de partenariat avec l'office de l'emploi, des formations à destination des salariés et demandeurs d'emploi.



- Vocational education and training in Europe -Belgium:
 - https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-ineurope/systems/belgium
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Belgium: https://www.cedefop.europa.eu/en/publicationsand-resources/data-visualisations/apprenticeshipschemes/country-fiches/belgium
- National Education systems Belgium German-speaking Community: https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/ eurydice/content/main-providers-7_en



La validation des acquis comprend deux aspects en Belgique : un processus de validation des apprentissages non formels et informels conduisant à l'obtention d'une certification et un processus de reconnaissance des apprentissages non formels et informels qui permet à l'individu de se voir reconnaître des compétences lui permettant de raccourcir une formation devant aboutir à une certification. Ce dispositif est en développement dans la communauté germanophone.



Le cadre national des certifications a pour descripteurs de niveaux les compétences métiers et les compétences personnelles.



L'assurance qualité en Belgique germanophone repose sur des contrôles internes et externes des établissements de l'enseignement professionnels.



- · Gouvernance : la formation professionnelle est de la compétence des communautés.
- · Perméabilité entre l'enseignement général, professionnel et l'apprentissage permettant aux apprenant de se réorienter.



